

400 000 petites entreprises font déjà confiance
aux **110** Centres de Gestion Agréés adhérents à la FCGA



MOI, ENTREPRENEUR
J'ADHÈRE
À UN CENTRE
DE GESTION
AGRÉÉ,
ET VOUS ?

- D'IMPÔTS
+ DE SÉCURITÉ



**MOI,
ENTREPRENEUR,
J'APPRÉCIE
LES SERVICES
DE MON CENTRE
DE GESTION AGRÉÉ**

Avantages

- Non majoration de 1.25
- Formations de proximité gratuites
- Réduction d'impôt pour frais de comptabilité
- Déductibilité totale de la rémunération du conjoint
- Réduction du délai de reprise à 2 ans
- Prévention fiscale (Résultat et TVA)
- Dossier de gestion et de prévention économique
- Références aux statistiques professionnelles

Entreprises concernées

EI • EURL IS SELARL (Associé unique BIC ou BNC)
EIRL IR • EIRL IS • Sociétés IR
Sociétés IS • Sociétés IS Pluri associés

» Pour en savoir plus :

Fédération des Centres de Gestion Agréés

2 rue Meissonier - 75017 Paris - Tél. 01 42 67 80 62 - Fax 01 43 80 78 04

info@fcga.fr - www.fcga.fr

